

Offre de formation 2026



Sommaire

Formation en soins infirmiers	1
Formation aide-soignante.....	4
FORMATION A L'ENCADREMENT EN STAGE	8
Préparation aux épreuves de sélection en IFSI	9
Formation au simulateur de vieillissement.....	10
Conditions financières - Résiliation du contrat – Abandon de formation	11

Contact



sec.ifs@ch-simoneveil.fr



01-34-06-60-27

Rentrée

le 1^{er} lundi de février
101 étudiants /promotion



Formation en soins infirmiers

Cette formation réglementée par l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié notamment par l'arrêté du 23 janvier 2020 relatif au diplôme d'État d'infirmier.

LES PRÉREQUIS

- **Être âgé(e) de 17 ans** au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection
 - **Être titulaire des titres ou diplômes** suivants :
 - Baccalauréat français
 - Titre admis en dispense du baccalauréat français en application du décret n°81- 1221 du 31 décembre 1981
 - Titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV
 - Diplôme d'accès aux études universitaires ou attestation de réussite à l'examen spécial d'accès aux études universitaires
 - Diplôme d'infirmier obtenu hors Union Européenne sous réserve de fournir l'équivalent d'accès aux études Universitaires
 - **Être élève de classe de terminale l'année de l'inscription à Parcoursup** sous réserve de fournir une attestation de réussite au baccalauréat français au moment de l'inscription définitive dans l'institut
- OU**
- **Relever de la formation professionnelle continue**, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

LES OBJECTIFS

- Devenir un professionnel compétent, réflexif, autonome, responsable avec le sens de l'engagement professionnel
- Acquérir et utiliser les compétences professionnelles
- Acquérir les outils conceptuels et méthodologiques nécessaires à la pratique soignante
- S'intégrer dans les différents secteurs de soins et de santé
- Apprendre à analyser sa pratique professionnelle
- Développer l'intérêt d'actualiser ses connaissances
- S'initier à la méthodologie de la recherche
- Mesurer les enjeux de qualité et de sécurité des soins

LES COMPÉTENCES VISÉES

- L'infirmier(e) assume la responsabilité de l'ensemble des soins dans le respect des règles des actes professionnels inscrits dans le code de la santé publique.
- L'infirmier(e) évalue l'état de santé d'une personne ou d'un groupe et analyse les situations de soins.
- Sur prescription médicale ou en application de son rôle propre, l'infirmier(e) dispense des soins dans les domaines curatifs, préventifs, de l'éducation à la santé, de la formation ou de l'encadrement.

Il (elle) exerce son activité en équipe pluriprofessionnelle dans les structures hospitalières, extrahospitalières ou à domicile, au regard des 10 compétences et 9 activités suivantes :

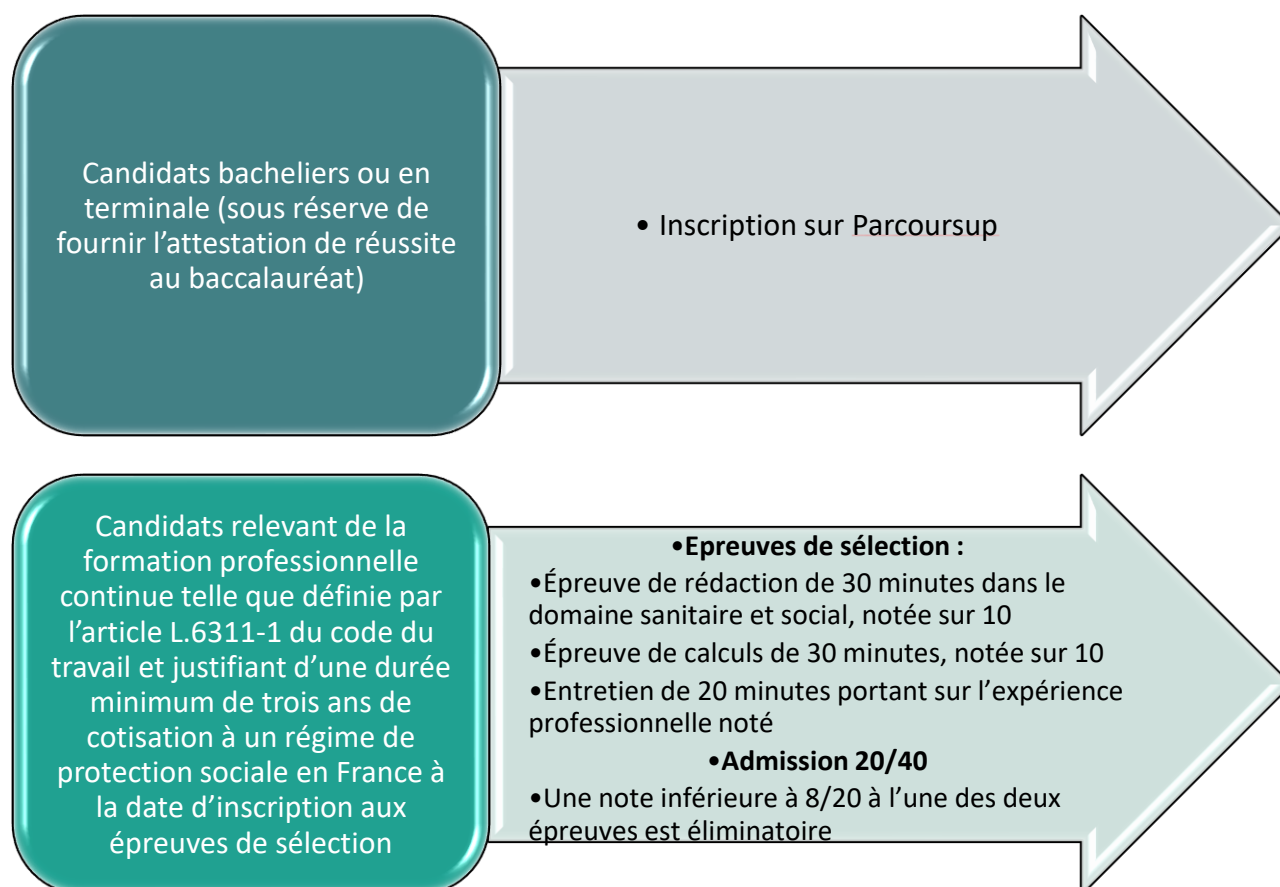
Les compétences :

- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- Accompagner une personne dans la réalisation des soins quotidiens
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Les activités :

- Observation et recueil de données cliniques
- Soins de confort et de bien être
- Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes
- Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes
- Soins et activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique
- Coordination et organisation des activités et des soins
- Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits
- Formation et information des nouveaux personnels et des stagiaires
- Veille professionnelle et recherche

LES MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION



LA FORMATION

Le principe de la formation repose sur l'alternance de cours et de stage réparti comme suit :

2100 heures de cours

59 unités d'enseignements (UE) réparties en 6 domaines :

1. Sciences humaines sociales et droit
2. Sciences biologiques et médicales
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
4. Sciences et techniques infirmières, interventions
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
6. Méthodes de travail

2100 heures en stage

- 1ère Année : 3 stages de 5 semaines
- 2ème Année : 2 stages de 10 semaines
- 3ème Année : 1 stage de 10 semaines et 1 stage de 15 semaines réparti en 2 périodes
 - 4 familles de stages obligatoires sur les 3 ans, Soins de courte durée, Soins de longue durée, soins de suite et de réadaptation, Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie et Soins en santé mentale et en psychiatrie

Les modalités pédagogiques :

- Les cours magistraux, les travaux dirigés, les travaux pratiques
- Les jeux (plateau, escape game), le E-learning, les ateliers de bien-être, la simulation en santé
- Le suivi pédagogique individuel ou collectif

Les modalités d'évaluation

- Individuelles ou collectives
- En présentiel ou en distanciel
- Ecrites ou pratiques
- Evaluation des compétences en stage

Les modalités d'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier

Le diplôme d'état d'infirmier et le grade licence s'obtiennent par l'obtention de 180 ECTS (crédits européens) correspondant à la validation des 10 compétences du référentiel métier soit :

- 120 ECTS pour les unités d'enseignement théorique
- 60 ECTS pour la formation clinique en stage

Le grade licence est délivré par l'Université de Paris.

LES DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Avec le diplôme d'Etat infirmier, vous pouvez trouver un emploi :

- En hospitalisation publique ou privée
- En secteur libéral
- En secteur extrahospitalier

L'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

- Infirmier puériculteur
- Infirmier anesthésiste
- Infirmier de bloc opératoire
- Infirmier de pratique avancée
- Cadre de santé
- Cadre supérieur de santé
- Directeur des soins

L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : annie.berranger@ch-simoneveil.fr



INSTITUT DE FORMATION
FRANÇOISE DOLTO

IFSI - IFAS
Formation continue

14 rue de Saint-Prix

95602 EAUBONNE Cedex

www.ifs-i-fas.hopital-simoneveil.fr

Contact



sec.ifs-i@ch-simoneveil.fr



01-34-06-60-27

98 élèves
2 Rentrées
Mi-janvier
Mi-septembre



HÔPITAL
SIMONE VEIL
GROUPEMENT HOSPITALIER
EAUBONNE-MONTMORENCY



processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
ACTION DE FORMATION

Formation aide-soignante

Cette formation réglementée par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant.

LES PRÉREQUIS :

- **Aucune condition de diplôme n'est nécessaire pour s'inscrire à la sélection**
- **Il faut être âgé d'au moins 17 ans pour entrer en formation**

LES OBJECTIFS

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

LES COMPÉTENCES VISÉES

- En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.
- Le référentiel de compétences prévoit 5 blocs de compétences à acquérir correspondant aux 11 compétences définies dans le référentiel d'activités de l'aide soignant(e).

Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soin
	4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
	6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
	8. Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/ gestion des risques	9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnement en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
	10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques

LES MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien de quinze à vingt minutes destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Le dossier comprend les pièces suivantes classées dans l'ordre ci-dessous :

1. Une pièce d'identité. Le titre de séjour pour les ressortissants hors Union Européenne doit être valide à l'entrée en formation
2. Une lettre de motivation manuscrite
3. Un curriculum vitae
4. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages. Un guide est disponible sur le site internet de l'Institut de formation d'aide-soignant (IFAS)
5. Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
6. Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale
7. Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
8. Pour les ressortissants hors Union Européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 (lorsque le niveau de français requis ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus)
9. Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant

LA FORMATION

Le principe de la formation repose sur l'alternance de cours et de stage réparti comme suit :

770 heures de cours

10 modules de formation :

1. Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
2. Repérage et prévention des situations à risque
3. Evaluation de l'état clinique d'une personne
4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage
7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques
9. Traitement des informations
10. Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques associés

770 heures en stage

- 3 stages de 5 semaines visent à explorer les 3 missions du métier d'aide-soignant
- 1 stage de 7 semaines réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant

Les périodes de stages sont à réaliser en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés, selon les modalités fixées à l'annexe VII de l'arrêté du 10 juin 2021, aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- Le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP)
- Le diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM)
- Le diplôme d'État d'ambulancier (DEA)
- Le baccalauréat professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires (Bac pro SAPAT)
- Le baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (Bac pro ASSP)
- Le Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) (arrêté du 29 janvier 2016 : spécialités «à domicile», «en structure collective», «éducation inclusive et vie ordinaire»)
- Les titulaires des diplômes d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP) ou d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016
- Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles (ADVF)
- Le titre professionnel d'agent de service médico-social (ASMS)

La durée de la formation est variable en fonction des pré-acquis du candidat (titre, diplôme ou validation des acquis de l'expérience).

Les modalités pédagogiques :

- Les cours magistraux, les travaux dirigés, les travaux pratiques
- Les jeux (plateau, escape game), le E-learning, les ateliers de bien-être, la simulation en santé
- Le suivi pédagogique individuel ou collectif

Les modalités d'évaluation

- Les modalités d'évaluation sont spécifiques pour chaque module de formation et comportent des épreuves écrites, orales et/ou pratiques
- L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétences
- L'évaluation d'un bloc de compétences comprend l'évaluation des modules de formation et des compétences en stage
- L'évaluation des compétences acquises par les élèves est réalisée tout au long de la formation

Les modalités d'obtention du diplôme d'aide-soignant

Pour être reçu au Diplôme d'État d'aide-soignant (diplôme de niveau IV), il faut avoir validé chacun des 5 blocs de compétences nécessaires à la profession d'aide-soignant et ne pas avoir cumulé plus de 5% d'absence justifiée sur l'ensemble de la formation.

LES DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le domaine d'intervention de l'aide-soignant(e) est très varié. Il permet ainsi de choisir un emploi dans le secteur hospitalier ou extra hospitalier, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maison de retraite, soins à domicile, psychiatrie, structures d'accueil pour personnes handicapées.

L'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Après trois années d'expériences professionnelles, l'aide-soignant(e) peut se présenter aux épreuves de sélection pour la formation d'infirmiers(ères).

Des passerelles sont possibles pour obtenir d'autres diplômes du secteur sanitaire et social comme le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP), d'ambulancier (DEA).

L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : annie.berranger@ch-simoneveil.fr

FORMATION A L'ENCADREMENT EN STAGE



La formation s'adresse à : Tout professionnel accueillant et/ou encadrant des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants dans les services de soins.

- Quel est votre rôle dans le transfert des compétences et des connaissances ?
- Comment suivre les objectifs et évaluer un stagiaire ?
- Comment mettre en place une relation d'accompagnement avec l'étudiant ?
- Quels sont les différents outils de suivi (portfolio, livret d'accueil) et comment s'en servir ?



Cette formation vous permettra de :

- Connaître le dispositif de formation défini par le cadre réglementaire ;
- Identifier le parcours de formation et d'apprentissage des étudiants ;
- Clarifier votre position de tuteur et d'encadrant ;
- Favoriser la professionnalisation par l'analyse de situations d'apprentissage ;
- Réfléchir à la relation tuteur / étudiant ;
- Évaluer les acquisitions et utiliser le portfolio.



Le contenu de la formation

- Le développement des compétences théoriques et cliniques ;
- Les référentiels d'activités, de compétences ;
- La dimension pédagogique de la fonction tutorale : l'accueil, les bilans de stage ;
- L'accompagnement réflexif, l'analyse de pratique ;
- L'évaluation et ses enjeux.



Évaluation

- Évaluation le 1er jour : tour de table
- Questionnaire de satisfaction en ligne en fin de formation



Les méthodes pédagogiques

Elles reposent principalement sur le retour d'expérience des participants. Ces échanges au sein du groupe favorisent le partage de connaissances et contribuent ainsi à la co-construction des outils en faveur de l'encadrement.



Durée et dates de la formation

La formation se déroule sur 3 jours.

- Dans les locaux de l'institut **Session 1 : 18, 19 et 20 février 2026**
- **Session 2 : 3, 4 et 5 juin 2026**
- **Session 3 : 25, 26 et 27 novembre 2026**
- Dans un établissement : **à définir avec les formateurs**



Coût de la formation

- 1 groupe de 10 personnes de l'Hôpital Simone Veil : **2100,00€**
- Par participant d'un autre établissement : **900,00 €**
- 1 groupe de 10 participants sur site extérieur : **3800,00€**

Tarifs validés par la direction de l'Hôpital Simone Veil le 31/05/2024

Préparation aux épreuves de sélection en IFSI

RENTREE FEVRIER 2028



La formation s'adresse aux : Candidats justifiant de trois années d'expérience professionnelle donc relevant de la formation professionnelle continue (FPC) selon le code du travail article L.6311-1.

La date à prendre en compte pour comptabiliser les trois années de cotisation à un régime de protection sociale en France est celle de la clôture des inscriptions aux épreuves de sélection.

Cette voie d'accès est adaptée aux candidats en **reconversion professionnelle** (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou autres expériences professionnelles en dehors du domaine sanitaire) même s'ils sont titulaires du baccalauréat.



Cette formation, vous permettra :

- **D'acquérir des connaissances** sur les grands thèmes sanitaires et sociaux et sur la profession infirmière.
- **De perfectionner** vos capacités de raisonnement logique et numérique.
- **De clarifier vos motivations et votre projet professionnel.**
- **De gagner en assurance et en gestion des émotions** pour mobiliser vos aptitudes écrites et orales



Outils pédagogiques : simulation entretien, serious game santé publique, plateforme cours, podcasts, Préparation à l'épreuve écrite

Epreuve de calcul : développement de la maîtrise des 4 opérations, des conversions, des calculs des proportionnalités et de résolution de problèmes arithmétiques simples rencontrés dans les situations professionnelles.

Epreuve de rédaction : développement des capacités d'analyse, de synthèse, de structuration et d'argumentation des idées, de construction de réponses dans le domaine sanitaire et social.

Préparation à l'épreuve orale

Constitution du dossier de sélection : lettre de motivation, CV, préparation à l'entretien, mise en situation



Cette formation est dispensée en ligne

Contenu disponible 24h/24 et 7j/7 à partir du 05 octobre 2026 jusqu'aux épreuves de sélection.

Des temps en présentiel (journée): 05, 14 octobre et 02, 12 et 19 novembre 2026.

Vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé avec des cadres de santé formateurs qui s'engagent à répondre à vos interrogations, en dehors des week-ends et des vacances scolaires.



Évaluation

- Évaluation le 1er jour : tour de table et test blanc écrit
- Tests blancs (écrits et oraux)
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation



Coût de la formation

Frais de dossier

- **Financement individuel : 850 €** - 50 €
- **Financement employeur : 1500 €**

Tarifs validés par la direction de l'Hôpital Simone Veil le 31/05/2024

Formation au simulateur de vieillissement



La formation s'adresse au :

- Personnel des équipes pluridisciplinaires : Infirmier, Médecin, Aide-Soignant, tout salarié travaillant en lieux de vie de personnes âgées



Cette formation, vous permettra de :

- Expérimenter l'impact des troubles liés au vieillissement sur les situations de la vie quotidienne
- Analyser ses réactions face aux difficultés éprouvées
- Réfléchir sur la manière de réinvestir cette expérience dans sa pratique quotidienne



Le contenu de la formation :

- Apport de contenu théorique sur les répercussions physiologiques du vieillissement, réflexion collective sur le ressenti des personnes âgées .
- Jeux de rôles avec le simulateur de vieillissement



Evaluation

- Questionnaire en amont de la formation sur les attentes des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction en ligne en fin de formation



Les méthodes pédagogiques :

Elles reposent principalement sur des réflexions collectives et sur la participation, l'interaction des professionnels autour de situations via la simulation et ateliers



Durée et dates de la formation :

La formation se déroule sur 2 jours : les 08 et 09 avril 2026

30 septembre et 1^{er} octobre 2026



Coût de la formation

- 1 groupe pour le personnel de l'Hôpital Simone Veil (10 personnes) : 2000,00€
- Par participant d'un autre établissement : 800,00€
- 1 groupe de 10 participants sur site extérieur : 4000,00€

Tarifs validés par la direction de l'Hôpital Simone Veil le 31/05/2024

Conditions financières - Résiliation du contrat – Abandon de formation



L'ouverture de nos formations est assurée à partir de 8 inscrits minimum par session pour une capacité maximum de 16 participants.

En cas d'insuffisance de participants, l'IFSI se réserve le droit d'annuler contre remboursement, dans le respect d'un préavis de 3 jours avant la date du début de la formation. L'inscription à la formation préparatoire ne donne pas le statut d'étudiant, mais une attestation d'inscription peut être délivrée à la demande du participant.



Dès réception du dossier d'inscription complet, un accusé de réception vous sera adressé ainsi qu'une convention de formation, stipulant le contenu et l'organisation de la formation formalisant votre engagement de régler les frais de formation.

En cas de financement individuel, le participant doit renvoyer un exemplaire de la convention signée ainsi qu'un chèque à l'ordre du Trésor Public d'un montant de 850,00 €.

Le montant total des frais de formation doit être acquitté avant le début de la formation, soit le **05 octobre 2026**, aucun fractionnement de paiement n'est accepté.

Tout retard de paiement entraîne l'annulation de l'inscription, ou le nonaccès à la plateforme d'apprentissage, avec accès aux enseignements jusqu'au règlement des sommes dues.



Le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la signature de la convention de formation.

Pour toute annulation, les frais de dossier d'un montant de 50 € ne seront pas remboursés.

En revanche, à l'expiration du délai de 10 jours ouvrés à compter de la signature de la convention de formation, l'annulation du fait du stagiaire, ou de son employeur, avant le début de la formation, implique le paiement d'une somme forfaitaire de 30% de coût total de la formation.

Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (mutation du conjoint, avis médical posant une incapacité à suivre la totalité de la formation), le stagiaire en financement individuel, est dans l'impossibilité de suivre, ou poursuivre la formation, il peut résilier la convention par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée de pièces justificatives ; dans ce cas, il ne devra à l'IFSI, que la valeur proportionnelle des séances jusqu'à la date de réception de la lettre.

Dans tous les autres cas entraînant l'abandon de la formation, le stagiaire est tenu au règlement de l'intégralité du coût de la formation.